



Le 6 octobre 2011

Monsieur Jean Paré  
Madame Hélène Morais  
Monsieur Alain Duhamel  
Office de la consultation publique de Montréal (OCPM)  
Cours Mont-Royal  
1550, rue Metcalfe, bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6

**Objet : Consultation publique – Réglementation des antennes de télécommunication**

Madame,  
Messieurs,

Au cours des quatre soirées d'information tenues par la Commission de l'Office de consultation publique de Montréal, nous avons été informés de la portée du projet de règlement de la Ville de Montréal qui veut baliser l'installation des nouvelles antennes sur son territoire. Ce projet de règlement propose des critères concernant la localisation et l'intégration visuelle des antennes installées sur le domaine public (lampadaires, feux de circulation, poteaux), sur un support d'antenne, sur un toit ou sur un mur. Ces critères seront ensuite utilisés par les arrondissements afin de régir l'installation des nouvelles antennes sur leur territoire.

Lors de ces soirées, des participants ont posé des questions concernant les risques que les antennes peuvent représenter pour la santé des personnes résidant à proximité. La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP de l'ASSS de Montréal) a donc eu l'occasion de présenter l'état des connaissances scientifiques actuelles concernant les effets sanitaires des radiofréquences (RF) émises lors des communications cellulaires.

En résumé, les avis des experts des organismes nationaux et internationaux sont majoritairement concordants : compte tenu des très faibles niveaux d'exposition aux RF provenant des antennes cellulaires (généralement des milliers de fois moins élevés que les normes canadiennes et la majorité des normes internationales) et des résultats de recherche obtenus à ce jour (études réalisées sur des cellules, chez les animaux et chez l'humain), la probabilité d'un risque sur la santé de la population vivant à proximité des antennes cellulaires peut être considérée faible ou inexistante.

Cependant, l'apparition d'antennes de télécommunication dans l'environnement ainsi que leur multiplication au cours des dernières années suscitent inévitablement des questionnements dans la population. Les séances d'information de l'OCPM ont effectivement démontré un intérêt des

résidants quant à la présence d'antennes dans leur milieu de vie. La DSP de l'ASSS de Montréal considère que la meilleure approche pour répondre à ces interrogations consiste à rendre facilement disponible aux personnes intéressées toute l'information relativement aux antennes, tant les informations techniques (localisation des antennes, puissance, estimation de l'exposition de la population aux RF émises par ces antennes, etc.) que les résultats des études scientifiques sur les effets sanitaires des RF.

Le public peut actuellement trouver certaines informations techniques concernant les antennes déjà en fonction sur le territoire de l'île de Montréal en consultant le site d'Industrie Canada : [http://sd.ic.gc.ca/pls/frndoc\\_anon/web\\_search\\_geographical\\_input](http://sd.ic.gc.ca/pls/frndoc_anon/web_search_geographical_input)<sup>1</sup>. Cependant, ce site ne présente aucune information sur les nouvelles antennes qui ne sont pas encore en opération.

C'est pourquoi, en plus des éléments apportés par le projet de règlement à l'étude, nous suggérons d'inclure un volet « information à la population » lors des démarches d'implantation de nouvelles antennes qui ont lieu entre les promoteurs d'antennes et les arrondissements. Ce volet pourrait se faire via les journaux locaux ou par d'autres moyens et comprendre la diffusion des données techniques des nouvelles antennes, leur localisation, l'estimation de leurs émissions de RF, etc. Cette information aux citoyens devrait se faire suffisamment tôt dans la démarche afin que les résidants puissent transmettre leur opinion à leurs élus avant que l'autorisation d'installer les antennes n'ait été accordée.

De son côté, la DSP s'engage à suivre l'évolution des études scientifiques portant sur les effets sanitaires des émissions de RF des antennes cellulaires et à prendre les moyens nécessaires pour informer la population au besoin.

Je demeure disponible pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Monique Beausoleil, M.Sc.  
Toxicologue  
Secteur Environnement urbain et santé

c.c. Louis Drouin, responsable, Secteur Environnement urbain et santé, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal  
Richard Lessard, directeur, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

---

<sup>1</sup> Il faut y indiquer les fréquences d'intérêt et la localisation géographique de l'endroit retenu (les données de latitude et de longitude d'un lieu peuvent être trouvées à l'adresse <http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html>).